

OMPI



A/33/7
ORIGINAL : anglais
DATE : 4 septembre 1998

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ASSEMBLÉES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

Trente-troisième série de réunions
Genève, 7 - 15 septembre 1998

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

QUELQUES FAITS MARQUANTS EN JUIN-JUILLET

Rapport du Directeur général

Introduction

1. Le présent document complète le document A/33/2, intitulé "Mise en œuvre du programme du 1^{er} janvier au 31 mai 1998", par un bref exposé de certaines activités importantes menées en juin et juillet.

Acquisition d'un nouveau terrain à bâtir – 4 juin 1998

2. L'achat d'un nouveau terrain, d'un montant de 13,5 millions de francs suisses, sis en face du bâtiment du siège de l'OMPI, a été approuvé par les comités du budget et des locaux de l'OMPI.

3. Des locaux supplémentaires sont nécessaires en raison de l'accroissement des effectifs du personnel qu'entraîne l'étoffement des programmes et la multiplication des initiatives. Des mesures ont été prises pour conclure la transaction.

4. Des propositions concernant la construction du nouveau bâtiment seront soumises aux comités du budget et des locaux à leur session commune prévue pour les 3 et 4 septembre prochain.

Coopération avec la Tunisie – 7 - 9 juin 1998

5. Au cours de sa visite officielle en Tunisie, le directeur général s'est entretenu avec le premier ministre et d'autres dirigeants de ce pays. Ils ont examiné ensemble les progrès considérables réalisés en ce qui concerne le système tunisien de la propriété intellectuelle et la coopération de l'OMPI avec ce pays pour améliorer la promotion et l'utilisation de la propriété intellectuelle. Le directeur général s'est aussi entretenu avec ses interlocuteurs de la promotion de la protection du patrimoine culturel et du folklore arabo-africain en Tunisie. L'accent a été mis sur l'importance qui s'attache à poursuivre la formation de personnel qualifié et la mise en valeur des ressources humaines, notamment par l'établissement de relations plus étroites entre l'office national de la propriété industrielle et les divers organismes universitaires et de recherche.

Comité d'experts sur un protocole concernant les interprétations et exécutions audiovisuelles 8 - 12 juin 1998

6. Le comité d'experts a examiné au cours de sa deuxième session des propositions de plusieurs États et des Communautés européennes concernant un protocole relatif au Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) et celles de certains autres États, préconisant un traité distinct sur les prestations audiovisuelles (étant donné que le WPPT ne s'étend pas à ces prestations).

7. Le comité a bien avancé dans l'élaboration de ce nouvel instrument mais sur certaines questions telles que le traitement national, la cessibilité des droits patrimoniaux et la présomption éventuelle de transfert, d'autres débats seront nécessaires avant que des recommandations puissent être faites en vue de la convocation d'une conférence diplomatique (qui, d'après le programme biennal en cours, devrait se tenir en 1999).

8. Avant cette session du comité d'experts, trois séries de consultations pour les pays des régions Afrique, Amérique latine et Caraïbes et Asie et Pacifique avaient été organisées pour examiner les problèmes et pour coordonner et élaborer une démarche commune au sein des groupes régionaux. Ces réunions régionales ont permis d'étudier et d'analyser des propositions écrites, avec l'aide de fonctionnaires de l'OMPI.

Formation en matière de propriété intellectuelle pour la région du Golfe 13 juin - 3 septembre 1998

9. La session de formation post-universitaire en propriété intellectuelle, organisée conjointement par l'OMPI et le *Gulf Institute of International Law (GIIL)*, s'est ouverte à Dubaï le 13 juin. Il s'agit du premier cours de formation systématique accrédité par l'OMPI en coopération avec un institut de formation spécialisé. Le programme s'adresse aux fonctionnaires nationaux qui supervisent l'application de la législation sur la propriété intellectuelle mais il est aussi ouvert aux personnes du secteur privé. Il a deux objectifs :

- permettre aux participants de connaître plus à fond la propriété intellectuelle, afin de les aider à renforcer le système de propriété intellectuelle de leur pays, et
- leur permettre de prendre les mesures législatives et administratives nécessaires pour satisfaire aux obligations contractées en vertu de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC).

10. A l'issue de la session, 25 boursiers, dont cinq ont été financièrement pris en charge par l'OMPI, se verront décerner un diplôme OMPI/GIIL de hautes études en propriété intellectuelle.

Comité permanent du droit des brevets (SCP) – 15 - 19 juin 1998

11. Le Comité permanent du droit des brevets (SCP) s'est réuni pour la première fois depuis sa création par les assemblées des États membres en mars 1998. Le SCP sera un organe de discussion, de coordination et d'orientation pour le développement international progressif et l'harmonisation du droit des brevets et des procédures connexes.

12. Au cours de cette première réunion, le comité a examiné des questions administratives et des questions de procédure et il a adopté son règlement intérieur. Il a aussi approuvé la création du forum électronique du SCP, qui permettra de diffuser des projets de texte et des documents de travail et de recevoir et diffuser des commentaires sur le travail en cours, en ayant recours à l'Internet.

13. Il a été convenu que le SCP étudiera lors de sessions futures les questions suivantes :

- harmonisation des formalités en matière de brevets
- inscription centrale des modifications touchant aux brevets et aux demandes de brevet
- divulgation d'informations techniques sur l'Internet et son incidence sur la brevetabilité
- inventions biotechnologiques.

14. Deux autres sujets de discussion ont été suggérés : l'harmonisation des dispositions de fond de la législation sur les brevets et leur application. Il a été convenu que le Secrétariat de l'OMPI réunira des informations sur la réduction des taxes perçues par les offices nationaux de brevets.

15. Des discussions approfondies ont été consacrées au projet de traité sur le droit des brevets, et les travaux consacrés aux dispositions détaillées du traité ont bien avancé, notamment en ce qui concerne la prorogation des délais, le rétablissement des droits et les

revendications de priorité. Les délibérations se poursuivront lors d'une prolongation de cette première session, en novembre 1998 si possible. Enfin, le comité est convenu de fixer en 1999 les dates d'une conférence diplomatique qui pourrait se tenir dès le début de l'an 2000.

Nomination de vice-directeurs généraux et de directeurs – 6 et 7 juillet 1998

16. A la suite de la quarante et unième session du Comité de coordination, deux nouveaux vice-directeurs généraux et quatre nouveaux directeurs ont été nommés.

17. M. Roberto Castelo est le nouveau vice-directeur général chargé du programme de coopération pour le développement de l'OMPI ainsi que de l'Académie mondiale et du programme de promotion de l'innovation. M. Castelo est brésilien; il est entré à l'OMPI en 1996 après avoir travaillé 12 ans dans différentes institutions du système des Nations Unies.

18. M. Shozo Uemura, ressortissant du Japon, vient de l'Office japonais des brevets, où il était directeur général du Quatrième département des recours et des affaires internationales. À son nouveau poste de vice-directeur général, il sera chargé du développement progressif du droit international de la propriété intellectuelle.

19. Le Comité de coordination a approuvé la nomination de quatre nouveaux directeurs :

- M. Herman Ntchatcho (Cameroun), gestion des ressources humaines
- M. Inayet Syed (Canada), informatique
- M. Richard Wilder (États-Unis d'Amérique), affaires non gouvernementales
- M. Joachim Bilger (Allemagne), contrôleur.

Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) – 22 - 25 juin 1998

20. Le comité permanent s'est réuni pour la première fois depuis sa création par les assemblées des États membres en mars 1998. Il sera chargé, entre autres, de faciliter la coordination et de donner des orientations en ce qui concerne la mise en place du réseau mondial d'information de l'OMPI (WIPONET) ainsi que de fournir des services d'information en matière de propriété intellectuelle sur ce réseau par l'intermédiaire des bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (BNPI). Il a examiné et adopté les règles de procédure particulières et méthodes de travail le concernant. Il a aussi arrêté les programmes de travail de ses trois groupes de travail et décidé de reconsidérer à l'avenir le nombre des groupes de travail et la durée de leurs réunions.

21. Le comité permanent a également décidé de créer le WIPONET et a autorisé le Secrétariat à lancer un appel d'offres international, qui devra être rédigé en consultation avec les États membres. À cette fin, le Secrétariat sera aidé par un groupe spécial constitué à cet effet, qui sera composé d'experts techniques des membres du comité permanent.

22. En outre, le comité permanent a convenu que le Secrétariat entreprendra d'autres projets pilotes visant à élargir aussi bien les fonctions que le contenu des BNPI.

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) – 13 - 17 juillet 1998

23. Ce nouveau comité permanent s'est réuni pour la première fois depuis sa création par les assemblées des États membres en mars 1998. Le SCT offrira aux États membres un mécanisme plus performant et plus rationnel pour fixer les priorités, affecter les ressources et assurer la coordination et la continuité des travaux interdépendants consacrés au développement international de la législation sur les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques.

24. Au cours de la session, le comité permanent a adopté son règlement intérieur et créé un forum électronique destiné à accélérer le processus de discussion via l'Internet. Il a été décidé que la qualité de membre du SCT serait étendue aux États membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'OMPI et que le statut d'observateur serait étendu aux États membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'OMPI ni de l'Union de Paris. En outre, les Communautés européennes seront admises en qualité de membre sans droit de vote.

25. La prochaine session du SCT se tiendra en janvier 1999; elle sera consacrée en priorité à la mise au point finale des dispositions sur les marques notoires et aux questions concernant l'utilisation des marques sur l'Internet.

Coopération avec le Maroc – 12 - 14 juillet 1998

26. Dans le cadre du Programme de la coopération pour le développement de l'OMPI, le directeur général s'est rendu au Maroc, où il a ouvert le séminaire de l'OMPI sur les licences et le transfert des techniques. Avant le séminaire, il avait été reçu par Sa Majesté le Roi Hassan II et par le premier ministre et d'autres dirigeants du pays.

27. Au cours de ses visites à Rabat et à Casablanca, le directeur général a présenté le programme de travail de l'OMPI pour 1998-1999 et il a souligné les avantages économiques, sociaux et culturels de la protection internationale et nationale de la propriété intellectuelle. Il a félicité le Maroc des nombreuses initiatives qu'il a prises pour promouvoir l'utilisation de l'informatique, la formation professionnelle et la recherche scientifique. Le directeur général a exploré avec les dirigeants du pays les moyens de renforcer la coopération étroite et fructueuse instaurée entre les deux parties.

Programme de stages d'été – 15 juillet - 31 août 1998

28. Pour la première fois dans ses 28 années d'existence, l'OMPI a organisé un programme de stages d'été dans le cadre du programme de formation de son Académie mondiale. Ce programme a donné à des étudiants et à de jeunes administrateurs l'occasion de s'initier au travail de l'Organisation et d'acquérir des connaissances de première main sur les questions de propriété intellectuelle qui sont à l'ordre du jour. Douze stagiaires venus d'Algérie, d'Arabie saoudite, du Chili, de Côte d'Ivoire, du Danemark, des États-Unis d'Amérique, de France, d'Israël, du Pérou, de République-Unie de Tanzanie et de Suisse, avaient été sélectionnés sur la base de leurs titres universitaires et autres qualifications.

Initiative conjointe OMPI/OMC pour les pays en développement – 21 juillet 1998

29. L'OMPI et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont décidé de lancer une initiative conjointe pour fournir aux pays en développement une coopération technique qui leur permette de se conformer d'ici au 1^{er} janvier 2000 à l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC). Cette initiative ressortit à l'accord conclu entre les deux organisations et qui est entré en vigueur en janvier 1996.

30. L'initiative conjointe s'appuiera sur la coopération actuelle entre les deux organisations et leurs programmes en cours dans ce domaine. La coopération technique comprend une aide pour élaborer une législation, renforcer les institutions et faire appliquer les lois. L'action menée pour se conformer à l'Accord sur les ADPIC est l'occasion d'utiliser la protection de la propriété intellectuelle pour accélérer le développement. Cette initiative ne portera pas préjudice à l'assistance accordée à d'autres pays qui ne sont pas liés par la date limite du 1^{er} janvier 2000.

Table ronde sur la propriété intellectuelle et les peuples autochtones 23 et 24 juillet 1998

31. Cette table ronde visait à faciliter l'échange de vues sur la propriété intellectuelle et sur la manière dont ses mécanismes de protection pourraient être appliqués au patrimoine intellectuel et culturel indigène. Elle a réuni des communautés autochtones d'Afrique, d'Amérique du Nord et du Sud, d'Asie et d'Europe, ainsi que des représentants d'États membres de l'OMPI en qualité d'observateurs.

32. Les peuples autochtones connaissent très mal le système de la propriété intellectuelle et les possibilités qu'il offre de les aider et de répondre à leurs préoccupations. La table ronde marquait le début d'un dialogue utile entre les parties intéressées. Beaucoup de participants ont suggéré que l'OMPI organise des tables rondes de ce genre régulièrement.

Processus de consultations sur les noms de domaine de l'Internet

33. En juillet, l'OMPI a amorcé un processus international visant à élaborer des recommandations sur les questions de propriété intellectuelle liées aux noms de domaine de l'Internet, dont la résolution des litiges. Lors qu'elles auront été approuvées, les recommandations issues du processus de consultations sur les noms de domaine de l'Internet seront communiquées à l'organisation sans but lucratif qui est en cours de création pour gérer les aspects techniques et politiques du système des noms de domaine de l'Internet (DNS).

34. Selon les prévisions, le processus consistera en consultations par l'intermédiaire de l'Internet et en consultations de type classique, afin d'assurer la plus large participation possible. Un site Web a été ouvert pour l'affichage des demandes de commentaires et pour la réception des commentaires de toutes les parties intéressées. On peut accéder à ce site à l'adresse <http://wipo2.wipo.int> ou à l'adresse <http://www.wipo.int> en cliquant sur la rubrique "Noms de domaine de l'Internet". En outre, une série de consultations sera organisée dans toutes les régions du monde pour faciliter la discussion.

35. Un groupe d'experts aidera le Secrétariat à formuler ses recommandations à l'intention de l'organisation susmentionnée. Ce groupe comprendra des représentants de toutes les régions géographiques, ainsi que des milieux spécialisés comme la communauté des marques, la communauté technique de l'Internet et les groupements d'intérêt général.

Adhésions aux traités

36. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a reçu 16 instruments de ratification ou d'adhésion concernant 11 traités. Les traités en cause et le nombre des adhésions nouvelles et des adhésions totales pour chacun d'eux sont les suivantes :

<u>Traité</u>	<u>Adhésions</u>	<u>Total</u>
Convention instituant l'OMPI	2	171
Convention de Paris	3	150
Convention de Berne	2	131
Arrangement de Madrid (marques)	1	57
Madrid (protocole)	1	32
Arrangement de Locarno	1	33
Traité de coopération en matière de brevets	1	97
Traité sur le droit des marques	2	20
Convention phonogrammes	1	57
Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur	1	3
Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes	1	2

37. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à examiner le contenu du présent document et à en prendre note.

[Fin du document]